



Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 003-210301388-20221020-ASSURANCESLO1A5-AU

## **DÉCISION DU MAIRE**

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de la Commune de Lapalisse, décide d'attribuer le marché d'assurances pour le lot 1 Dommage aux biens, lot 2 Responsabilité Civile, lot 3 Automobile, lot 4 Protection juridique, lot 5 Protection fonctionnelle à la société SMACL domiciliée au 141 avenue Salvador Allende, CS 20000 79 031 NIORT Cedex 9.

Les contrats seront établis pour 3 ans.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse s'engage à régler le montant de la dépense correspondante qui s'élève par an à

-Lot 1 Dommage aux biens: 7 469,13 € TTC

-Lot 2 Responsabilité civile: 1 671,15 € TTC

-Lot 3 Automobile: 3 592,70 € TTC

-Lot 4 Protection juridique: 530,02 € TTC

-Lot 5 Protection fonctionnelle: 91,40 € TTC

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le 20/10/2022



Jacques de CHABANNES  
Maire de LAPALISSE